

Les plateformes de l'Open Government Data : de la transparence à la gouvernance des données

Fatima Zahra ZAKKA

fatima-zahra.zakka.auditeur@lecnam.net / fatima-zahra.zakka@lecnam.net

<https://orcid.org/0000-0002-5532-9749>

Laboratoire de recherche : Mediation, Information, Knowledge, and Society (MIKS), Ecole des Sciences de l'Information (ESI), Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers-HESAM Université. CNAM. Laboratoire Dicen, Paris

Résumé

L'essor des réformes de l'Open Government Data (OGD) marque une transition significative vers une gouvernance axée sur la transparence, l'innovation, et l'accessibilité accrue des données publiques. Dans un contexte où l'opacité administrative est de moins en moins tolérée, le droit d'accès à l'information est devenu un élément fondamental des démocraties modernes. Les avancées technologiques, notamment les outils de communication numériques, ont facilité cette transformation, permettant aux administrations de diversifier et d'améliorer l'accès aux informations publiques. Les plateformes d'OGD, telles que data.gouv.fr en France, jouent un rôle crucial en centralisant les données ouvertes, favorisant ainsi la participation citoyenne et l'engagement envers les processus décisionnels. La platformisation de l'État, concept introduit par Tim O'Reilly, souligne la nécessité pour les gouvernements de repenser leur rôle dans un monde numérique dominé par des géants technologiques. Ce phénomène implique une redéfinition des relations entre les citoyens et l'administration, où la transparence et l'interaction deviennent primordiales.

Les plateformes d'OGD représentent un outil puissant pour transformer la gouvernance publique en promouvant une transparence accrue et en facilitant une meilleure gouvernance des données. Elles permettent non seulement d'accroître la transparence des actions gouvernementales, mais elles offrent également aux citoyens un moyen de s'impliquer activement dans la vie publique. En facilitant l'accès à des données précieuses pour la recherche et l'analyse sociale, ces plateformes encouragent l'innovation et la création de nouveaux services. Toutefois, pour maximiser leur impact, il est essentiel de garantir la qualité des données, de mettre en place des cadres réglementaires solides et d'encourager la participation active des citoyens. L'expérience montre que lorsque ces éléments sont en place, les plateformes OGD peuvent stimuler l'innovation, renforcer la responsabilité, et améliorer la confiance du public envers les institutions. Cet essai aborde cette problématique en soulignant la nécessité d'adapter les pratiques gouvernementales à l'ère numérique. L'objectif principal est d'analyser comment les plateformes OGD peuvent favoriser la transparence et améliorer la gouvernance des données, tout en répondant à deux questions clés : comment la gouvernance des données peut-elle contribuer au succès des plateformes OGD, et comment ces plateformes peuvent-elles soutenir cette gouvernance ?

Mots-clés

Open Government Data, Plateformes numériques, Gouvernance des données, Transparence, Qualité des données.



Cet article est disponible sous licence [Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](#).

1. Introduction

L'opacité administrative est révolue, le droit d'accès à l'information est la norme de la majorité des démocraties (Goëta, et Mabi, 2014). C'est généralement une loi qui prime la communication des documents administratifs et l'accès aux informations autorisés et non sensibles. Gérer cet accès n'aurait pas été facile ni possible sans amélioration des outils de communication. En effet, l'administration a intégré les technologies de l'information et de la communication pour couvrir l'ensemble des besoins et demandes de production (agent) et de consultation (usager).

Nul ne peut nier que la numérisation des documents, la production des données numériques, la prolifération des services en ligne et la création des portails publics ont permis de diversifier l'offre publique en documents, services, information et données et la rendre plus accessible, toutefois, ça ne suffisait pas pour cerner toutes les attentes. Le développement des TIC, notamment le web 2.0 a donné naissance à un espace virtuel de partage et d'expression. Ce dernier s'est introduit rapidement dans le quotidien des gens jusqu'à devenir, pour certains, un monde parallèle qui coexiste avec le monde réel. Ce web, dit collaboratif, se caractérise par la participation des internautes dans une relation interactive (O'Reilly et al., 2021) favorisant un dialogue constant entre eux et avec l'administration publique (Waintrop, 2011).

Les internautes trouvent, donc, refuge dans cette nouvelle interactivité proposée par les plateformes du web et se lancent dans une production collective de contenus. Le succès de ces plateformes et leur répandue internationale sont dus d'une part, à leur modèle économique de richesse, emprunté du commerce électronique et de l'économie de services ; à la capitalisation sur les données massives et les applications technologiques (Srnicek, 2016) renforçant la relation et le rapport entre fournisseur et client, et en d'autre part à leur opérativité dégagée par les situations indéterminées de communication (Bullich, 2021).

Étant un être social et relationnel, l'homme s'est approprié ces infrastructures et il les considère un nouvel espace social (ex. de Facebook). Disponibles partout et tout le temps (Abel et al., 2021), les plateformes ont envahi le quotidien des individus jusqu'à devenir un canal indispensable de la communication. Elles ont pu gagner leur confiance et devenir une source incontournable d'information et de données.

Soit par choix ou par obligation, les plateformes attirent des adhérents de différents âges et de différents profils. Leur importance et performance se mesurent en termes de nombre d'inscrits, de vues et de téléchargements.

Bullich Vincent présente les plateformes comme « des acteurs industriels à même de distribuer les différents éléments concourant à une production donnée, de coordonner plusieurs types d'acteurs tiers et plusieurs marchés afférents, de définir, dans ce but, des normes d'interaction en s'affranchissant en général des cadres juridiques ou des régulations antérieures » (Bullich, 2021, p. 50). Cette définition proposée met en évidence un dispositif d'échange et de partage avec un cadre normalisé et dont l'objectif est de produire un contenu collectif issu d'une interaction collective. El Yahyaoui, Yahya explique que cette notion de plateforme « désigne, ...aussi bien l'acteur que l'opération de mise en relation technique entre des niveaux très hétérogènes » (El Yahyaoui, 2021, p. 52). Thieulin Benoît quant à lui considère que le numérique « donne de nouveaux moyens et de nouvelles capacités d'action à ceux qui n'en avaient pas » (Thieulin, 2018, p. 21). Les deux premiers auteurs s'accordent

sur la complexité et la polysémie de cette notion de plateforme et s'intéressent avec Thieulin à démontrer l'*empowerment* des plateformes et leur pouvoir de médiation.

Ce pouvoir de plateformes numériques (décrit comme une révolution des pouvoirs, Thieulin, 2018), notamment privées, suscite des questionnements sur la régulation, sur les libertés numériques, sur la protection des droits, sur la gouvernance de l'internet et sur le contrôle et le pouvoir de l'État. Il impose, aussi, une réflexion sur les politiques de production, de diffusion, de sécurité, de conservation et d'accès aux données. Tout cela mène vers un problème plus profond qui est celui de l'État plateforme ou *Government as Platform*.

L'émergence des plateformes de l'Open Data représente un tournant majeur dans la relation entre l'administration publique et les citoyens. L'accès aux données publiques, autrefois considéré comme un privilège, est devenu une exigence démocratique fondamentale, et les plateformes de l'Open Data se positionnent comme l'instrument clé de cette transformation. Cet essai propose une analyse du rôle de ces plateformes dans la promotion de la transparence, particulièrement au sein du secteur public, et leur impact sur la gouvernance des données, de décrypter les mécanismes par lesquels ces plateformes favorisent la transparence et d'examiner leur contribution à une meilleure gestion des données publiques en essayant de répondre à deux questions principales : **Comment la gouvernance des données peut-elle contribuer au succès des plateformes OGD ? Comment les plateformes de l'open data peuvent-elles soutenir la gouvernance des données ?**

2. La plateformisation de l'État et l'État plateforme

Proposé en 2011 par O'Reilly Tim, le Government as Platform repose sur le principe de la souveraineté de l'État non uniquement comme territoire mais aussi comme juridiction (Alauzen, 2019). Cette souveraineté mise à l'épreuve face à l'étendue et la puissance de certaines plateformes numériques géantes qui dégagent une certaine impuissance des États (Badouard, 2021) pour contrôler l'offre et canaliser les pratiques de ces infrastructures.

Différemment des plateformes numériques, l'État est lié à un espace physique multi charges qui se compose d'un ensemble de ressources mises à la disposition de tous les acteurs de la société ou du territoire dans le but de créer une valeur commune.

À l'ère du numérique, l'État doit repenser son rôle d'intermédiation. Par conséquent, il est appelé à s'organiser en réseau et à intégrer la nouvelle chaîne de valeur sur le web.

Il doit jouir de plus de responsabilités lui permettant de contrôler et de préserver la transparence, la redevabilité, la continuité des services publics, la garantie de l'accès à l'information, la garantie de sécurité des processus et des données échangées ou renseignées, leur anonymisation si nécessaire ainsi que leur production et utilisation commune.

La mise en place de l'État plateforme soulève des questions cruciales concernant la souveraineté numérique, la protection des données personnelles, et la confiance des citoyens envers les institutions.

Avant d'approfondir l'analyse de l'État plateforme. Cet article s'arrête sur les deux termes employés pour décrire ce renouveau d'organisation (Bullich, 2021), à savoir plateforme et plateformisation.

2.1. Plateforme et plateformisation

Le terme "plateforme" a initialement désigné un espace physique d'échange, mais son utilisation s'est élargie pour inclure des espaces d'échange d'informations, englobant ainsi les sphères physiques et numériques (Beuscart, et Flichy, 2018). Il est essentiel de reconnaître que les plateformes numériques ne se limitent pas à faciliter les échanges ; elles organisent et hiérarchisent les contenus, jouant un rôle actif dans la mise en relation des utilisateurs avec les informations, services et biens proposés par des tiers. Ce rôle actif est fondamental dans la dynamique des échanges contemporains.

Utilisée dans divers domaines, la notion de plateforme a connu un renouvellement significatif depuis les années 2000. Elle désigne désormais une infrastructure optimisée visant à atteindre une grande ouverture, englobant et articulant des activités, opérations, services, flux, échanges et acteurs (Thuillas, et Wiart, 2023, p. 14). Beuscart et Flichy (2018) parlent ainsi de « plateformes multi-faces », qui illustrent cette complexité croissante. Le développement exponentiel de grandes plateformes soulève des questions de pouvoir, d'empowerment et de domination, tout en introduisant la notion de glocalisation (Thuillas, et Wiart, 2023, p. 86).

2.2. Plateformisation

La "plateformisation" est un processus par lequel les plateformes numériques transforment en profondeur les modes d'organisation et les relations économiques (Bullich, 2021). Gawer et Cusumano (2002) mettent en lumière la complexité des relations entre producteurs centraux et périphériques au sein des plateformes, soulignant l'interdépendance et la collaboration qui les caractérisent. Ce phénomène impacte divers secteurs en modifiant les structures traditionnelles et redéfinissant les rapports de force. L'ubérisation est souvent associée à la plateformisation, elle illustre comment une mise en relation directe entre clients et prestataires via une plateforme numérique peut réduire le nombre d'intermédiaires, diminuer les coûts et offrir une flexibilité accrue aux deux parties. Cependant, ce modèle soulève également des préoccupations concernant la précarisation du travail et l'intensification de la concurrence pour les entreprises traditionnelles.

2.3. Plateformes numériques

Les plateformes numériques sont définies comme des systèmes d'information interorganisationnels qui connectent divers acteurs pour faciliter l'échange de données (Alauzen, M., 2019). De nombreux auteurs insistent sur la centralité des données dans le fonctionnement des plateformes numériques. Par exemple, Data.gouv.fr, plateforme française d'open data, illustre le rôle crucial des plateformes numériques dans la gestion des données publiques, la promotion de la transparence et le renforcement de la participation citoyenne. Les concepts de "Plateforme", "Plateformisation", "État plateforme" et "Plateformes numériques" sont interdépendants et reflètent les transformations profondes induites par le numérique dans nos sociétés. La compréhension de ces concepts est essentielle pour analyser les enjeux économiques, politiques et sociaux liés à l'essor des plateformes numériques.

Les efforts pour la plateformisation du gouvernement (Bullich, 2021) sont nombreux mais le recours à l'ouverture des données de l'administration publique reste l'une des formules qui répondent le plus aux exigences de cet État plateforme (Goëta et Mabi, 2014).

2.4. Plateformes Open data

La notion d'open data, ou données ouvertes, désigne la mise à disposition de données publiques de manière libre et accessible, permettant ainsi leur réutilisation par tous. Ce mouvement a gagné en ampleur avec la création de plateformes dédiées qui centralisent et organisent ces données.

L'émergence de l'open data est intrinsèquement liée à l'essor d'internet et à la volonté croissante de transparence et de participation citoyenne. Le mouvement s'est particulièrement intensifié au début des années 2010, avec des initiatives gouvernementales notables. Par exemple, l'Open Government Initiative aux États-Unis et le lancement de la plateforme data.gouv.fr en France ont marqué des étapes importantes dans la promotion de l'open data. En 2011, l'Open Government Partnership (OGP) a été lancée, réunissant des pays engagés à promouvoir l'open data et la transparence gouvernementale (Mabi, 2015). Ces initiatives soulignent un engagement international vers une gouvernance ouverte et responsable.

En effet, les plateformes d'open data permettent d'améliorer la transparence de l'action publique. Elles permettent aux citoyens de scruter l'action publique, d'approfondir leur compréhension des décisions prises et d'exiger des comptes aux responsables.

L'open data encourage les citoyens à s'impliquer activement dans la vie publique. Il leur offre la possibilité de contribuer à la résolution de problèmes sociaux et de co-construire des solutions. Les données ouvertes fournissent également aux chercheurs une matière première précieuse pour analyser des phénomènes sociaux, économiques et environnementaux. En stimulant l'innovation, les données ouvertes favorisent également la création de nouveaux services et applications, générant ainsi une valeur économique et sociale significative.

Les plateformes d'open data sont devenues des acteurs clés dans la transformation numérique des sociétés contemporaines. Cependant, il est impératif d'adresser les défis liés à la qualité des données, à la protection de la vie privée et à l'accès aux compétences techniques pour maximiser leur impact positif sur nos sociétés.

Les plateformes d'Open Data varient des portails gouvernementaux centralisés aux initiatives collaboratives décentralisées, y compris celles développées par les grandes entreprises technologiques telles que Google, Amazon, Facebook et Apple. En somme, l'open data est un concept fondamental pour renforcer la démocratie en permettant aux citoyens d'accéder à des informations qui étaient auparavant inaccessibles (Lathrop et Ruma, 2010).

3. Transparence et plateformes

Les plateformes d'Open Data jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence publique, l'amélioration de la qualité des données et le soutien à l'innovation par la création de nouvelles applications (Heald, 2006). La réutilisation des données ouvertes permet une prise de décision plus éclairée, fondée sur des preuves tangibles. Par exemple, des portails comme opendata.swiss offrent un accès direct à une multitude de jeux de données publiques, facilitant ainsi l'engagement citoyen et l'analyse critique des politiques publiques.

3.1. Transparence : Définition et enjeux

La transparence, dans le contexte de l'administration publique et des plateformes numériques, désigne le principe selon lequel l'information doit être accessible, compréhensible et utilisable

par tous. Elle s'oppose à l'opacité et à la dissimulation, qui sont perçues comme des obstacles à la confiance et à la participation citoyenne (Bertot, Jaeger, et Grimes, 2010).

La notion de transparence s'inscrit dans un mouvement plus large de démocratisation et de modernisation de l'État, initié dès la fin du XVIII^e siècle. La reconnaissance du droit à l'information pour les citoyens a marqué un tournant majeur dans les relations entre les administrations et le public.

L'émergence d'institutions dédiées à la protection de ce droit, comme la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) en France, témoigne de l'importance accordée à la transparence.

La transparence ne se limite pas à la diffusion d'informations ; elle implique également que celles-ci soient fiables et pertinentes. Ces informations doivent être présentées dans des formats clairs et adaptés aux différents publics pour favoriser leur compréhension (Fung, Graham, et Weil, D., 2007).

3.2. Transparence et plateformes de données gouvernementales ouvertes

Les plateformes numériques jouent un rôle clé dans la promotion de la transparence. Elles offrent des outils pour publier, rechercher et analyser les données, facilitant ainsi l'accès à l'information pour les citoyens. Toutefois, leur utilisation soulève également des questions sur la protection des données personnelles.

Les plateformes d'Open Data sont particulièrement efficaces pour promouvoir la transparence gouvernementale. Elles permettent aux citoyens d'accéder à des données publiques brutes qu'ils peuvent analyser pour mieux comprendre les actions gouvernementales. Par exemple, data.gov aux États-Unis regroupe plus de 300 000 jeux de données accessibles au public.

La transparence et l'Open Government Data (OGD) sont des concepts clés qui renforcent la confiance entre les citoyens et l'administration publique. Selon la stratégie OGD de la Suisse pour 2019-2023, « les données publiques englobent toutes les données produites, obtenues ou collectées pour accomplir une mission de service public » (Confédération suisse, 2018). Cela inclut non seulement les données gouvernementales, mais également celles des institutions culturelles telles que les musées, les archives et les bibliothèques.

Les données gouvernementales se concentrent sur les tâches spécifiques pour lesquelles elles ont été conçues, représentant ainsi un outil essentiel pour la gestion publique. L'OGD repose sur des principes fondamentaux de transparence et de participation, visant à rendre les données gouvernementales accessibles à tous. Dans ce cadre, les plateformes numériques jouent un rôle crucial. Elles permettent de centraliser l'accès aux données via des portails comme *kenya.opendataforafrica.org*, *data.gov.uk*, etc. qui offrent un point d'accès unique aux informations publiques. Cette centralisation facilite non seulement la réutilisation des données par des entreprises et des citoyens, mais elle encourage également l'innovation en stimulant le développement de nouveaux services et applications basés sur ces données. Les plateformes numériques favorisent également une meilleure transparence et une participation citoyenne accrue. Elles permettent aux citoyens d'accéder facilement à l'information et de s'engager dans le processus décisionnel. Grâce à ces plateformes, les citoyens peuvent surveiller l'action des administrations et participer activement à la vie

publique. Cependant, il est essentiel de reconnaître que la gouvernance des données est primordiale pour garantir un équilibre entre l'ouverture des données et la protection des droits individuels. La gouvernance des données implique l'établissement de politiques claires concernant l'accès et l'utilisation des données publiques tout en veillant à protéger la vie privée des individus. Cela nécessite une approche réfléchie qui considère non seulement les bénéfices de l'ouverture des données, mais aussi les risques associés à leur divulgation. En effet, bien que l'OGD puisse renforcer la transparence et améliorer la qualité des services publics, il doit être mis en œuvre avec prudence pour éviter toute atteinte aux droits fondamentaux.

3.3. Transparency- secret- confiance

Le secret est souvent perçu comme l'antithèse de la transparence, mais cette perception nécessite une analyse plus approfondie. En effet, il est crucial de faire la distinction entre les secrets légitimes et ceux qui peuvent être utilisés pour dissimuler des informations d'intérêt public. Les secrets légitimes, tels que ceux liés à la sécurité nationale, à la protection de la vie privée ou à des enquêtes judiciaires en cours, sont essentiels pour préserver la sécurité des individus et des sociétés. Cependant, lorsque des informations d'intérêt public sont cachées sous le couvert du secret, cela peut éroder la confiance des citoyens envers leurs institutions. La transparence est un pilier fondamental de la démocratie, elle permet aux citoyens d'évaluer les actions de leurs gouvernements et de participer activement à la vie publique. Pour qu'une société fonctionne efficacement, il est impératif que les institutions soient perçues comme fiables et responsables. Ainsi, maintenir un équilibre entre le besoin de confidentialité et celui de transparence est essentiel pour renforcer cette confiance. En fin de compte, une société qui valorise à la fois le secret légitime et la transparence sera mieux équipée pour favoriser une participation citoyenne éclairée et un dialogue constructif entre les citoyens et leurs gouvernants.

Les plateformes d'open data gouvernemental jouent un rôle crucial dans l'équilibre entre transparence, confiance et secret. En facilitant l'accès à des données publiques, elles renforcent la transparence administrative, permettant aux citoyens de mieux comprendre les décisions gouvernementales et d'évaluer l'efficacité des politiques publiques (CNIL, 2021). Toutefois, il est essentiel que ces plateformes intègrent des mesures de protection des données personnelles pour préserver la vie privée des individus. Par exemple, des techniques comme l'anonymisation des données sensibles peuvent être mises en œuvre pour garantir que les informations publiées ne compromettent pas la sécurité ou la confidentialité (Cohen, 2013).

De plus, les plateformes doivent adopter une approche participative en impliquant les citoyens dans le processus de publication des données. Cela peut renforcer la confiance envers les institutions publiques, car les citoyens se sentent davantage concernés et valorisés dans le processus décisionnel (Commission Permanente chargée des Affaires Culturelles et des Nouvelles Technologies, s. d.). En fournissant des outils d'analyse et de visualisation accessibles, ces plateformes permettent également aux utilisateurs d'interagir avec les données, rendant ainsi l'information non seulement disponible mais aussi compréhensible et exploitable (Goëta et al., 2022).

Enfin, il est crucial que les gouvernements établissent un cadre juridique clair qui articule les objectifs de transparence avec ceux de protection des données. Des réglementations telles

que le RGPD en Europe offrent un modèle pour garantir que la libération des données publiques se fasse dans le respect des droits individuels (CNIL, 2021 ; Cohen, 2013). En conclusion, les plateformes OGD représentent un levier pour promouvoir la transparence dans l'administration publique. En rendant les données accessibles et exploitables, elles favorisent une culture de responsabilité et d'engagement citoyen (Rcademy Editor, s.d.). Toutefois, il est impératif que cette ouverture soit accompagnée d'une gouvernance rigoureuse afin de protéger les droits individuels tout en maximisant les bénéfices sociaux de l'Open Data.

4. Plateformes OGD : de la transparence à la gouvernance des données

Les plateformes de Données Ouvertes Gouvernementales (Open Government Data, OGD) jouent un rôle central dans l'évolution des administrations publiques modernes, visant à accroître la transparence, à favoriser l'innovation et à renforcer la participation citoyenne. Cette transformation s'observe à travers diverses expériences en Europe et en Afrique, soutenue par des cadres réglementaires robustes et des initiatives nationales.

4.1. Contexte de la gouvernance des données

La définition de la gouvernance des données a évolué avec les avancées technologiques, les exigences réglementaires et les besoins organisationnels. Dans les années 1980, elle émerge comme une réponse aux défis de gestion des bases de données, avec une approche principalement technique pilotée par les services informatiques (Marco, 2025). Les premiers cadres se concentraient sur le stockage et la récupération des données, tout en intégrant progressivement les aspects métiers.

Avec l'essor du Big Data, les organisations ont adopté des modèles et cadres décentralisés de gouvernance de données pour gérer à la fois les données structurées et non structurées. La modernisation s'est accélérée avec l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) et de l'automatisation. Des plateformes comme SAP Master Data Governance permettent une gestion en temps réel, tandis que l'active data governance favorise une collaboration entre les métiers et l'IT.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, 2018) et le California Consumer Privacy Act (CCPA, 2020) ont renforcé les exigences de transparence, faisant de la gouvernance un enjeu clé pour la confiance publique.

Aujourd'hui, face à l'essor de l'IA générative, la gouvernance intègre des algorithmes d'audit automatisés et des mécanismes de détection des biais. Les référentiels comme le Data Governance Act européen (2024) encadrent l'utilisation éthique des données, tandis que les outils d'observabilité offrent une supervision continue. Les données deviennent un bien commun, nécessitant une gouvernance intégrée dès la conception dans les architectures cloud-native.

4.2. Gouvernance des données : essai de définition

La gouvernance des données est définie comme un ensemble de politiques, processus et structures organisationnelles visant à garantir la qualité, la sécurité, l'interopérabilité et la gestion du cycle de vie des données (Earley et al., 2017). Elle repose sur des principes établis

par des chercheurs comme Khatri et Brown (2010) et Otto (2011), qui soulignent son rôle central dans la gestion efficace des ressources informationnelles.

Cette approche est essentielle pour répondre aux défis actuels, notamment en matière de transparence, d'éthique et de conformité, tout en favorisant l'innovation et la confiance dans l'utilisation des données publiques.

4.3. Expériences européennes en gouvernance des données

En Suisse, le portail OGD a été mis en place pour répondre à un besoin croissant de transparence et d'efficacité dans la gestion publique. Le *Masterplan OGD 2024-2027* énonce les priorités stratégiques du gouvernement, incluant l'amélioration de l'accès aux données publiques et la garantie de leur qualité. Ce plan vise à renforcer la coopération entre les différents niveaux de gouvernement et à développer des infrastructures de données modernes pour faciliter l'accès et l'utilisation des données par les citoyens et les entreprises. Des études académiques telles que celles de Janssen et Helbig (2018) sur la gouvernance des données montrent que la qualité des données et leur accessibilité sont des facteurs critiques pour réaliser le plein potentiel des plateformes OGD.

Le cadre européen de la gouvernance des données est soutenu par des réglementations clés telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui garantit la protection des données personnelles tout en encourageant l'innovation et la libre circulation des données au sein de l'Union européenne. En France, le Cadre de Gouvernance des Données (CGD) a été élaboré pour structurer l'utilisation des données publiques. Ce cadre met l'accent sur la création de politiques claires pour la collecte, le stockage et le partage des données, tout en impliquant diverses parties prenantes, incluant les citoyens, les chercheurs, et les entreprises. En Allemagne, le portail Gov Data propose un accès centralisé aux données ouvertes des différents niveaux de gouvernement. Cette initiative est soutenue par la loi sur l'accès à l'information (*Informationsfreiheitsgesetz*), qui favorise la transparence et la responsabilité publique.

Une recherche de Dawes et al. (2016) souligne l'importance d'une telle approche collaborative pour améliorer la fiabilité et l'utilisation des données ouvertes.

4.4. Expériences africaines en gouvernance des données

L'Afrique a également vu une adoption croissante des plateformes OGD, avec des exemples notables au Kenya et au Nigéria. Le portail Kenyan Open Data, lancé en 2011, a été l'un des premiers du genre en Afrique subsaharienne. Il offre un accès à des données variées, allant des statistiques démographiques aux informations budgétaires. Selon la banque de développement africain (2017), cette initiative a contribué à accroître la transparence gouvernementale et à stimuler l'innovation dans des secteurs tels que la santé et l'éducation. Zuiderwijk et al. (2014) révèle que bien que la mise en œuvre initiale ait été freinée par des problèmes d'infrastructure et de formation, des progrès significatifs ont été réalisés grâce à des efforts accrus en gouvernance des données et à la collaboration entre le gouvernement et les organisations de la société civile. Au Nigéria, le partenariat avec l'Open Government Partnership (OGP) a permis de développer des stratégies pour améliorer la transparence et lutter contre la corruption. La publication de données sur les contrats publics et les budgets a permis une plus grande implication de la société civile dans la surveillance des dépenses publiques.

4.5. Transparency et qualité des données

L'un des principaux objectifs des plateformes OGD est d'améliorer la transparence gouvernementale. La disponibilité de données telles que les budgets, les statistiques démographiques et les indicateurs environnementaux permet aux citoyens de suivre les activités publiques et d'évaluer les politiques mises en place. Des études menées par Meijer (2014) montrent que cette transparence favorise une responsabilisation accrue des décideurs publics, car ils sont soumis à un examen public constant. Par exemple, la publication des données budgétaires en ligne permet aux citoyens de suivre l'utilisation des fonds publics et de demander des comptes en cas de mauvaise gestion. Une étude de Fung, Graham, et Weil (2007) souligne que la transparence peut renforcer la confiance du public envers les institutions et promouvoir une plus grande responsabilité des décideurs.

Cependant, la transparence ne suffit pas si les données ne sont pas de qualité. La gouvernance des données joue un rôle crucial en garantissant que les données publiées soient précises, complètes et mises à jour régulièrement. La mise en place de normes claires et l'interopérabilité des données sont essentielles pour assurer leur utilisabilité. L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a développé plusieurs standards, tels que l'ISO 8000 sur la qualité des données, qui fournissent un cadre normatif pour améliorer la gestion des données.

4.6. Enjeux de la gouvernance des données

Malgré les avantages, plusieurs défis persistent dans la mise en œuvre des initiatives OGD. Un obstacle majeur est le manque d'infrastructure adéquate pour gérer et partager les données. De plus, une résistance au changement est souvent observée au sein des administrations publiques, qui peuvent être réticentes à partager leurs informations. En Suisse, la Loi sur les marchés publics et l'accès aux informations (LMETA) vise à remédier à ces problèmes en introduisant le principe "open by default". Cependant, comme le souligne Yu et Robinson (2012), le succès de telles lois dépend largement de l'engagement réel des administrations à appliquer ces principes.

4.7. Réglementations et normes

Le cadre réglementaire joue un rôle essentiel dans la promotion de la gouvernance des données. En Europe, le RGPD est un exemple phare, visant à protéger les données personnelles tout en assurant la libre circulation des données. Ce règlement impose aux organisations des obligations strictes en matière de gestion des données, renforçant ainsi la confiance des citoyens.

Dans le contexte africain, des lois telles que le Freedom of Information Act au Nigéria et le Data Protection Act au Kenya jouent un rôle similaire en garantissant l'accès à l'information publique et la protection des données personnelles.

4.8. Participation citoyenne et innovation

Les plateformes OGD ne se limitent pas à fournir des informations, elles encouragent également l'engagement citoyen. Des projets comme **OpenStreetMap**, basés sur des données géographiques ouvertes, illustrent comment les plateformes OGD peuvent être utilisées pour enrichir les données disponibles et encourager la participation citoyenne. En Europe, l'initiative de l'UE sur le portail de données ouvertes européen (*European Data Portal*)

centralise les données publiques des États membres, facilitant leur accès et leur réutilisation pour des fins commerciales et non commerciales.

En Afrique, le projet Data Zetu en Tanzanie utilise les données ouvertes pour améliorer la prestation des services de santé. En utilisant les données de santé disponibles, les autorités locales peuvent mieux planifier et allouer les ressources, améliorant ainsi l'efficacité des interventions sanitaires.

Des recherches de Sieber et Johnson (2015) montrent que l'implication des citoyens dans la collecte et l'analyse des données peut également conduire à des solutions innovantes aux problèmes publics.

5. Étude des cas de plateformes OGD

Pour explorer la relation entre les plateformes de données ouvertes gouvernementales (OGD), la transparence et la gouvernance des données, j'ai sélectionné un ensemble de pays représentatifs, chacun offrant des perspectives distinctes en matière de mise en œuvre de l'Open Data. Ce choix repose sur plusieurs critères, notamment la diversité géographique, les niveaux de maturité, les contextes socio-économiques et les réalisations spécifiques en matière de gouvernance des données.

Le Maroc et la France ont été choisis comme des cas d'étude centraux pour plusieurs raisons. Le Maroc, classé 1^{er} en Afrique et 25^e mondial selon l'Indice de l'Open Data INventory (ODIN) en 2022 (Open Data Watch, 2023), illustre une progression significative dans la qualité des données et des métadonnées, notamment grâce aux efforts du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et à la refonte de ses bases de données statistiques. La France, quant à elle, avec sa plateforme data.gouv.fr, est un modèle reconnu en Europe pour son niveau élevé de transparence et de conformité réglementaire. Ces deux pays permettent une comparaison enrichissante entre un pays émergent et un pays développé, tout en offrant des insights sur les bonnes pratiques et les défis spécifiques à chaque contexte.

La Suisse a été intégrée à cette étude en raison de son progrès remarquable et son évolution notable dans le baromètre européen de maturité de l'Open Data. Passant de la 24^e place en 2023 à la 20^e en 2024, la Suisse se distingue particulièrement dans les dimensions politiques de la gouvernance et de la qualité des données, où elle occupe la 18^e place sur 34 pays évalués (Saux, 2023). Ce choix permet d'analyser les facteurs qui sous-tendent cette progression et d'en tirer des leçons applicables à d'autres contextes.

L'Arabie Saoudite a été incluse pour étudier la dynamique de son écosystème en matière d'ouverture des données. Bien que son classement dans les baromètres internationaux soit modeste, le pays montre une volonté politique croissante et des initiatives prometteuses pour améliorer la transparence et la gouvernance des données. Ce cas permet d'explorer les défis spécifiques aux pays en transition vers une gouvernance plus ouverte.

Le Kenya et le Nigeria ont été choisis pour représenter les réalités africaines en matière d'Open Data. Le Kenya, souvent considéré comme un leader en Afrique dans ce domaine, offre un exemple de mise en œuvre réussie malgré des ressources limitées. Le Nigeria, en revanche, illustre les défis persistants liés à la disponibilité des données et à leur accessibilité. Ces deux pays permettent d'analyser les disparités au sein du continent et d'identifier les facteurs clés de succès ou d'échec.

Le choix de ces six pays-Maroc, France, Suisse, Arabie Saoudite, Kenya et Nigeria-permet une analyse comparative approfondie des politiques Open Data à travers différents continents, niveaux de développement et contextes institutionnels. Cette diversité offre une vision globale des enjeux liés à la transparence et à la gouvernance des données, tout en mettant en lumière les particularités de chaque pays. En étudiant leurs parcours, contraintes et réalisations, cette analyse vise à identifier les meilleures pratiques et les enseignements applicables à d'autres contextes nationaux.

5.1. Degré d'ouverture et de transparence

Cette partie évalue la conformité des portails open data de six pays (Suisse, France, Maroc, Kenya, Nigeria et Arabie Saoudite) aux indicateurs de l'ouverture et de la transparence, en lien avec les principes de la charte Open Data. Les indicateurs et aspects clés sont développés au tableau 1.

Tableau 1: Conformité des portails open data aux indicateurs de l'ouverture et de la transparence et de la gouvernance

Indicateurs	Suisse	France	Maroc	Kenya	Nigeria	Arabie Saoudite
Disponibilité des données	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible
Actualité des données	Régulière	Régulière	Régulière	Variable	Variable	Variable
Formats ouverts	Oui	Oui	Partiellement	Oui	Partiellement	Partiellement
Accessibilité	Bonne	Bonne	Bonne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Documentation-des données	Complète	Complète	Complète	Partielle	Partielle	Partielle
Mécanismes-de rétroaction	Oui	Oui	Oui	Limité	Limité	Limité
Participation des parties prenantes	Active	Active	Limité	Limité	Limité	Limité
Conformité réglementaire	Elevée	Elevée	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
Classement ODIN (2022) - Données statistiques	28 ^e	30 ^e	25 ^e	Non classé	Non classé	Non classé

Source : travail de l'auteur

Ce tableau propose une comparaison des portails Open Data de la Suisse « opendata.swiss », de la France « data.gouv.fr », du Maroc « data.gov.ma », du Kenya « opendata.go.ke », du Nigeria « data.gov.ng » et de l'Arabie Saoudite « data.gov.sa », fondée sur des indicateurs clés relatifs à l'ouverture et à la transparence des données ouvertes. Ces informations fournissent une vue d'ensemble comparative de la transparence et de la gouvernance des portails Open Data des pays mentionnés.

- La disponibilité des données est un indicateur qui évalue la quantité de jeux de données publiés sur le portail.
- L'actualité des données indique la fréquence de mise à jour des données.

- Les formats ouverts permettent de vérifier si les données sont disponibles dans des formats ouverts et lisibles par machine.
- L'accessibilité mesure la facilité d'utilisation et de navigation du portail.
- La documentation des données indique la présence de métadonnées et de guides pour comprendre les jeux de données.
- Les mécanismes de rétroaction est l'indicateur qui vérifie l'existence de canaux permettant aux utilisateurs de fournir des commentaires ou de poser des questions.
- La participation des parties prenantes mesure l'engagement des citoyens et des organisations dans la gouvernance des données.
- Le classement ODIN indique la position du pays dans l'Open Data Inventory (édition 2022) qui évalue la couverture et l'ouverture des données statistiques (Open Data Watch, 2023).

La lecture de ces résultats de cette première comparaison nécessite d'examiner plusieurs autres dimensions, notamment les politiques nationales de données ouvertes, l'infrastructure numérique, la culture de transparence, ainsi que les rapports et indices internationaux.

Pour le cas de la Suisse :

- La Suisse dispose d'un portail riche en jeux de données couvrant divers domaines, tels que la santé, les transports et l'économie. Il indique une rigueur dans la collecte et la publication de données.
- Les données sont fréquemment mises à jour, notamment celles liées à des sujets d'intérêt public comme la santé et l'économie.
- Le portail utilise des formats tels que CSV, JSON et XML, garantissant l'interopérabilité et l'utilisation par des tiers.
- Chaque jeu de données est accompagné de métadonnées détaillées, rendant l'utilisation des données plus simple pour les utilisateurs.
- La Suisse encourage la participation des citoyens et des organisations dans les processus décisionnels, reflétant une gouvernance ouverte et inclusive.

Pour le cas de la France :

- La France est pionnière en matière de données ouvertes avec une grande variété de données publiées, allant des finances publiques aux données environnementales.
- Les mises à jour régulières sont une priorité, avec des efforts pour publier des données en temps réel dans certains secteurs.
- L'usage de formats standards et ouverts sur le portail français.
- La France dispose de nombreux canaux de rétroaction, y compris des forums de discussion et des outils de suggestion.
- Des hackathons et des consultations publiques sont organisés pour stimuler l'engagement citoyen autour des données ouvertes. L'open data local et des villes-métropoles- est très développé.

Pour le cas du Maroc :

- Bien que le Maroc ait progressé dans la publication de données, la quantité reste inférieure et au deçà des attentes.
- Des efforts sont déployés pour maintenir l'actualité des données, mais cela reste variable selon les secteurs.
- Des formats ouverts sont utilisés, mais il existe encore des lacunes dans la couverture complète de certains formats standards.
- La documentation est généralement fournie, mais elle peut manquer de détails dans certains cas.
- Le gouvernement marocain cherche à impliquer davantage les citoyens dans la gouvernance des données, notamment à travers des initiatives d'open data dans les villes.

Pour le cas du Kenya :

- Le Kenya publie un nombre modéré de jeux de données, principalement dans les domaines de la santé et de l'éducation.
- Certaines données sont régulièrement mises à jour, mais d'autres restent obsolètes.
- Le portail utilise des formats ouverts, mais la qualité et la cohérence de ces formats peuvent varier.
- Les opportunités pour les utilisateurs de donner leur avis sont encore limitées.
- L'engagement des citoyens reste faible, bien que des initiatives soient en cours pour renforcer cette participation.

Pour le cas du Nigeria :

- Le Nigeria a encore du chemin à parcourir pour publier un nombre significatif de jeux de données sur son portail.
- La mise à jour des données est inégale, avec de nombreuses données obsolètes.
- Certains jeux de données sont disponibles en formats ouverts, mais de nombreux autres sont encore verrouillés dans des formats propriétaires.
- La documentation des données est souvent insuffisante, ce qui limite l'accessibilité et la compréhension des données publiées.
- La sensibilisation et l'engagement autour des données ouvertes sont encore à un stade précoce.

Pour le cas de l'Arabie Saoudite :

- Bien que l'Arabie Saoudite ait lancé des initiatives pour promouvoir les données ouvertes, le nombre de jeux de données publiés reste limité.
- La mise à jour des données n'est pas régulière, ce qui affecte la fiabilité des informations disponibles.

- Des efforts ont été faits pour adopter des formats ouverts, mais beaucoup de données restent dans des formats non interopérables.
- Les canaux de rétroaction sont peu développés, ce qui réduit les possibilités pour les citoyens de contribuer ou de signaler des problèmes.
- La participation citoyenne dans la gouvernance des données est limitée, bien que des initiatives soient en cours pour améliorer cet aspect.

Il existe d'autres méthodologies de référence pouvant évaluer les plateformes de l'open data. L'Open Data Barometer (ODB) est la méthodologie qui évalue la disponibilité, la pertinence et l'impact des données ouvertes dans différents pays. Il mesure plusieurs dimensions telles que la gouvernance, la mise en œuvre, et l'impact des initiatives Open Data, et fournit un cadre analytique complémentaire à l'ODIN. Elle analyse, la disponibilité des données « clés », le cadre réglementaire et les politiques soutenant l'open data et examine l'utilisation des données pour la transparence, l'innovation et l'efficacité économique.

4.2 Conformité réglementaire

La vérification de la conformité réglementaire de ces plateformes OGD doit être incluse pour compléter cette analyse. Le tableau 2 montre comment chaque pays respecte les cadres légaux pour garantir la sécurité, la confidentialité et l'utilisation éthique des données ouvertes.

Tableau 2: Conformité réglementaire des portails open data

	Suisse	France	Maroc	Kenya	Nigeria	Arabie Saoudite
Conformité réglementaire	Elevée	Elevée	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne

Source : travail de l'auteur

Pour le cas de la Suisse : Elle dispose de lois et de règlements clairs sur les données ouvertes, garantissant une gestion éthique et sécurisée des données. Des cadres tels que le *Federal Act on Data Protection* assurent une solide protection des données personnelles.

Pour la France : Elle est conforme aux règlements européens, notamment le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), et a une législation spécifique pour les données ouvertes, dite la Loi pour une République numérique.

Le Maroc a introduit des régulations sur la protection des données personnelles (Loi 09-08), mais la mise en œuvre et l'intégration dans le cadre de l'open data restent en développement.

Le Kenya a promulgué la *Data Protection Act* en 2019, mais la conformité aux normes internationales de données ouvertes et leur application sont encore en progrès.

Pour le Nigeria : Il est en phase de développement de cadres réglementaires pour les données ouvertes. La *Nigeria Data Protection Regulation* existe, mais l'application et la surveillance sont limitées.

Pour ce qui est de l'Arabie Saoudite : Elle a récemment renforcé ses lois sur la protection des données avec la *Personal Data Protection Law* (PDPL) et cherche à aligner ses pratiques sur les normes internationales.

5.2. Qualité des données

En plus des aspects techniques et réglementaires, la qualité des données peut être évaluée conformément à des exigences normatives. L'ISO 8000 est une norme internationale sur la qualité des données, qui définit les exigences pour assurer la précision, la cohérence, la complétude, la traçabilité, et la portabilité des données.

Il s'agit d'un autre niveau de comparaison entre les plateformes basée sur les exigences de qualité des données selon l'ISO 8000.

Exactitude des données :

- Elevée pour la Suisse et la France grâce à des processus rigoureux de validation et de vérification des données avant leur publication.
- Pour le Maroc et Kenya, des efforts sont visibles pour assurer l'exactitude, mais des erreurs de données peuvent subsister en raison de limitations dans les processus de vérification.
- Nigeria : L'exactitude est souvent compromise en raison de problèmes dans la collecte et la validation des données.
- Arabie Saoudite : Des progrès sont réalisés, mais l'exactitude des données varie selon les secteurs.

Cohérence :

- Les données sont cohérentes entre différents jeux de données du portail suisse et français et respectent des normes bien établies.
- Cette cohérence est en amélioration pour le Maroc, Kenya et l'Arabie Saoudite, mais des incohérences peuvent encore être trouvées, notamment entre différentes agences ou ministères.
- Au Nigeria, la cohérence est insuffisante ce qui mène à des divergences importantes.

Complétude :

- Les jeux de données de la plateforme suisse et française sont généralement complets, avec des métadonnées bien documentées pour accompagner chaque jeu de données.
- Cette complétude reste moyenne pour le Maroc et le Kenya, avec des lacunes dans certains secteurs ou jeux de données partiellement publiés. L'Arabie Saoudite déploie des efforts pour améliorer la complétude de ses données.
- La complétude du portail nigérien est faible, de nombreux jeux de données étant incomplets ou manquant de détails essentiels.

Traçabilité :

- Exigence clé pour évaluer la qualité des données. Pour les deux pays européens, la traçabilité des données est assurée grâce à des métadonnées détaillées qui permettent de suivre l'origine et les modifications des données.
- Par contre cette traçabilité est partiellement mise en œuvre pour les autres pays, avec des améliorations nécessaires pour garantir une meilleure gestion des versions et des

sources, à l'exception du Nigeria où la traçabilité est souvent absente, rendant difficile le suivi de l'origine des données ou des modifications apportées.

Portabilité :

- Les données sont hautement portables grâce à l'utilisation de formats standards et l'interopérabilité des systèmes pour la Suisse et la France.
- Celle-ci est moyenne, avec des efforts pour adopter des formats ouverts malgré une mise en œuvre encore incomplète.
- La portabilité des données nigériennes est faible, avec de nombreux jeux de données dans des formats propriétaires ou non standards, limitant leur réutilisation.

Ainsi, les portails de la Suisse et de la France se distinguent par leur conformité aux exigences de qualité des données définies par l'ISO 8000. Les autres pays, bien qu'ayant fait des progrès notables, ont encore des défis importants à relever pour améliorer l'exactitude, la cohérence, la complétude, la traçabilité et la portabilité des données publiées sur leurs portails Open Data.

Tous les arguments montrent que les portails des pays plus avancés en matière d'open data (comme la Suisse et la France) bénéficient d'une infrastructure robuste, de politiques bien définies, et d'une culture de transparence bien ancrée. Les autres pays bien qu'ils aient fait des progrès notables, ont encore des défis à relever en matière de disponibilité des données, de mise à jour régulière, de conformité réglementaire et de participation citoyenne.

4.4 Offre en données publiques ouvertes

L'analyse de l'offre de données publiques ouvertes est cruciale pour comprendre le rôle et l'impact des plateformes OGD (Open Government Data). Il est important de souligner que l'ouverture des données ne signifie pas la mise à disposition de toutes les données détenues par une institution. Ouvrir des données nécessite une sélection stratégique pour assurer la pertinence et l'utilité de l'information publiée.

Notre travail présente dans le tableau n°3, les catégories ou les types des données qui sont ouvertes sur les plateformes mentionnées.

Tableau 3: Offre des portails OGD

	Suisse	France	Maroc	Kenya	Nigeria	Arabie Saoudite
Nature des données couvertes	Variée (santé, économie, transport, environnement)	Variée (économie, santé, transport, environnement, justice)	Variée mais limitée (économie, agriculture, éducation)	Limité (éducation, santé, gouvernance)	Limité (gouvernance, éducation)	Modérée (économie, énergie, santé)
Ouverture	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
Granularité	Fine	Fine	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
Ponctualité	Régulière	Régulière	Régulière	Variable	Variable	Variable
Usage	Élevé	Élevé	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
Téléchargement	Fréquent	Fréquent	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
Réutilisation	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
Création (applications, inventions)	Élevée	Élevée	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne

Source : travail de l'auteur

Pour offrir une vue plus détaillée sur les types de données les plus demandés et réutilisés par plateforme, voici un tableau qui explore la possibilité de l'usage, du téléchargement, de la réutilisation, de la granularité et de la création par Type de données pour la Suisse, la France, le Maroc, le Kenya, le Nigeria et l'Arabie Saoudite.

On constate que les données économiques, de transport et de gouvernance sont les plus demandées et réutilisées, particulièrement en Suisse et en France. Les données de santé et environnementales sont aussi cruciales, surtout dans les pays ayant une infrastructure de données en développement.

En matière de nature des données couvertes : la Suisse et France offrent une large gamme de données, favorisant une utilisation dans divers secteurs tels que l'économie, le transport, l'environnement et la santé. Bien que diversifiée, la couverture du Maroc reste limitée comparée à la Suisse et la France, et principalement centrée sur l'économie et l'éducation. Au Kenya et Nigeria, la couverture des données est concentrée sur quelques secteurs clés, avec un potentiel de diversification. Tandis que l'Arabie Saoudite présente une couverture modérée, avec une concentration sur les secteurs stratégiques comme l'économie et l'énergie.

En matière d'ouverture et de granularité : La Suisse et la France disposent d'une ouverture élevée et d'une granularité fine, facilitant une réutilisation approfondie et des analyses détaillées. Le Maroc, le Kenya, et l'Arabie Saoudite ont une ouverture et une granularité moyennes, bien qu'en amélioration, ce qui limite encore l'impact de certaines données. Alors que le Nigeria fait face à des défis importants en termes d'ouverture et de granularité, ce qui freine la réutilisation et l'innovation.

En matière de ponctualité : les premiers publient des données de manière régulière, ce qui maintient leur pertinence. Le Maroc est relativement ponctuel dans ses mises à jour, bien que

certains secteurs nécessitent des améliorations. Et les autres pays affichent une variabilité dans la ponctualité des mises à jour, ce qui peut limiter l'actualité et la pertinence des données.

En matière d'usage, de téléchargement, réutilisation, et création : La Suisse et la France affichent des niveaux élevés dans ces catégories, soutenus par un écosystème dynamique d'innovation et de réutilisation des données ouvertes. Le Maroc et le Kenya présentent un usage et une réutilisation modérés, avec un nombre croissant de projets exploitant les données pour des solutions locales. L'Arabie Saoudite progresse vers une utilisation accrue des données, avec un accent sur la création et l'innovation dans le cadre de sa transformation numérique. La Suisse et la France dominent en termes de couverture des données, ouverture, granularité, usage et réutilisation, soutenant ainsi une innovation continue. Le Maroc, le Kenya et l'Arabie Saoudite montrent des signes prometteurs d'amélioration, tandis que le Nigeria doit relever des défis significatifs pour maximiser l'impact de ses données ouvertes.

Selon l'Open Data Barometer (ODB), certaines données sont qualifiées d'essentielles ou à forte utilité, indiquant que toutes les données ne sont pas également bénéfiques lorsqu'elles sont ouvertes au public.

Dans ce contexte, l'inventaire et la documentation du patrimoine de données revêtent une importance capitale pour plusieurs raisons. Premièrement, cet exercice permet de documenter les éléments culturels significatifs et de protéger ces ressources pour les générations futures. Par exemple, la Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP), lancée en 2019, regroupe près de 4 millions de notices qui détaillent divers biens culturels français, tels que des peintures, des sculptures et des monuments historiques. Cela favorise un accès étendu et transparent à ces ressources, renforçant leur préservation et leur valorisation.

Deuxièmement, un inventaire bien structuré doit clarifier les utilisateurs cibles des données. Ces utilisateurs peuvent inclure des chercheurs, des décideurs politiques, des gestionnaires de patrimoine, et le grand public. En offrant un accès transparent à ces informations, on favorise la sensibilisation à l'importance du patrimoine et sa mise en valeur à travers des projets éducatifs et culturels. Les données de l'inventaire général du patrimoine culturel peuvent enrichir les initiatives touristiques et culturelles, contribuant à la valorisation des territoires et à l'attractivité régionale.

Cependant, un inventaire ne doit pas se limiter à une simple collecte de données. Il doit également intégrer une évaluation de la qualité et de l'état du patrimoine, permettant ainsi d'identifier les priorités en matière de conservation et d'intervention. Cette approche assure une gestion plus efficace et durable du patrimoine culturel. En incluant des critères d'évaluation dans le processus d'inventaire, on garantit que les données collectées sont non seulement exhaustives mais également pertinentes pour les utilisateurs finaux.

Ainsi, une stratégie efficace de publication des données publiques doit inclure des critères clairs définissant ce qu'est une donnée ouverte. Cette stratégie doit également s'assurer que les informations partagées répondent aux besoins d'accessibilité et d'utilité du public. En adoptant une approche structurée et réfléchie, les plateformes OGD peuvent maximiser leur impact en matière de transparence, d'innovation et d'engagement citoyen.

Dans notre domaine des sciences de l'information et de la communication (SIC), nous nous intéressons également à l'analyse de l'ouverture des données spécifiques aux sciences de l'information, sciences de la communication, archivistique et records management, données

culturelles et données sur le patrimoine pour les pays étudiés (Suisse, France, Maroc, Kenya, Nigeria, Arabie Saoudite).

Tableau 4: Offre des portails OGD en SIC-parties prenantes

Type de données	Suisse	France	Maroc	Kenya	Nigeria	Arabie Saoudite
Sciences de l'information	Producteurs : Universités, bibliothèques nationales	Producteurs : CNRS, universités	Producteurs : Universités, écoles supérieures	Producteurs : Universités, instituts de recherche	Producteurs : Universités, instituts de recherche	Producteurs : Universités, instituts de recherche
	Détenteurs : Bibliothèque nationale suisse	Détenteurs : Bibliothèque nationale de France (BNF)	Détenteurs : Bibliothèque nationale du Maroc	Détenteurs : Kenya National Library Service	Détenteurs : National Library of Nigeria	Détenteurs : Bibliothèque nationale saoudienne
	Diffuseurs : Portails académiques, Open Data Suisse	Diffuseurs : Data.gouv.fr, HAL archives ouvertes	Diffuseurs : Portail national Open Data	Diffuseurs : Kenya Open Data Portal	Diffuseurs : Open Data Nigeria	Diffuseurs : Saudi Open Data Portal
Sciences de la communication	Producteurs : Instituts de communication, médias	Producteurs : INA, universités	Producteurs : Universités, agences de communication	Producteurs : Universités, chaînes de télévision	Producteurs : Universités, agences de presse	Producteurs : Universités, agences de communication
	Détenteurs : Médiathèques cantonales	Détenteurs : Institut national de l'audiovisuel (INA)	Détenteurs : Archives du Maroc	Détenteurs : Kenya Broadcasting Corporation	Détenteurs : Nigeria Television Authority	Détenteurs : Saudi Press Agency
	Diffuseurs : Open Data Suisse, archives des médias	Diffuseurs : INA.fr, Data.gouv.fr	Diffuseurs : Open Data Maroc	Diffuseurs : Kenya Open Data Portal	Diffuseurs : Open Data Nigeria	Diffuseurs : Saudi Open Data Portal
Archivistique et Records Management	Producteurs : Archives fédérales	Producteurs : Archives nationales	Producteurs : Archives nationales	Producteurs : Archives nationales	Producteurs : Archives nationales	Producteurs : Archives nationales
	Détenteurs : Archives fédérales suisses	Détenteurs : Archives nationales de France	Détenteurs : Archives du Maroc	Détenteurs : Kenya National Archives	Détenteurs : National Archives of Nigeria	Détenteurs : National Archives of Saudi Arabia
	Diffuseurs : Portails gouvernementaux	Diffuseurs : FranceArchive.sfr, Data.gouv.fr	Diffuseurs : Portail national Open Data	Diffuseurs : Kenya Open Data Portal	Diffuseurs : Open Data Nigeria	Diffuseurs : Saudi Open Data Portal
Données culturelles	Producteurs : Musées, offices du patrimoine	Producteurs : Ministère de la Culture, musées	Producteurs : Ministère de la Culture, musées	Producteurs : Ministère de la Culture	Producteurs : Ministère de la Culture	Producteurs : Ministère de la Culture
	Détenteurs : Office fédéral de la culture	Détenteurs : Musées nationaux	Détenteurs : Musées du Maroc	Détenteurs : National Museums of Kenya	Détenteurs : National Museums of Nigeria	Détenteurs : Saudi Commission for Tourism and National Heritage
	Diffuseurs : Swiss Museums Online, Open Data Suisse	Diffuseurs : Culture.gouv.fr, Data.gouv.fr	Diffuseurs : Portail national Open Data	Diffuseurs : Kenya Open Data Portal	Diffuseurs : Open Data Nigeria	Diffuseurs : Saudi Open Data Portal
Données sur le patrimoine	Producteurs : Offices du patrimoine	Producteurs : Ministère de la Culture, patrimoine	Producteurs : Ministère de la Culture	Producteurs : Ministère de la Culture	Producteurs : Ministère de la Culture	Producteurs : Commission pour le tourisme et le patrimoine
	Détenteurs : Office fédéral de la culture	Détenteurs : Centre des monuments nationaux	Détenteurs : Direction du patrimoine culturel	Détenteurs : National Museums of Kenya	Détenteurs : National Commission for Museums and Monuments	Détenteurs : Saudi Commission for Tourism and National Heritage
	Diffuseurs : Open Data Suisse, portails culturels	Diffuseurs : Patrimoine.gov.fr, Data.gouv.fr	Diffuseurs : Portail national Open Data	Diffuseurs : Kenya Open Data Portal	Diffuseurs : Open Data Nigeria	Diffuseurs : Saudi Open Data Portal

Source : travail de l'auteur

L'analyse des principaux producteurs, détenteurs et diffuseurs en SIC illustre parfaitement ces deux notions clés de notre article, à savoir la transparence et la gouvernance. Ce résultat montre que la Suisse et la France disposent de structures bien établies pour produire, gérer et diffuser les données dans ces domaines, soutenues par des institutions publiques et des partenariats avec des entités académiques et culturelles, donc preuve de transparence mais aussi d'une bonne gouvernance en matière des données SIC et disciplines connexes. Pour le Maroc et le Kenya, le résultat illustre une gestion et diffusion des données culturelles et de patrimoine, bien que l'accès aux données soit souvent limité par la disponibilité des ressources et des structures gouvernant l'activité.

Cependant, le Nigeria et l'Arabie Saoudite ont des systèmes en place pour la production de données, mais leur diffusion et l'accès aux archives et données culturelles restent à renforcer pour maximiser l'usage et la réutilisation.

6. Relation plateformes OGD et Gouvernance des données : recommandations

La gouvernance des données joue un rôle crucial dans le succès des plateformes Open Government Data (OGD). Une gouvernance efficace des données assure que les données publiques sont gérées de manière à maximiser leur utilité, leur fiabilité et leur impact, tout en garantissant la conformité aux normes éthiques et légales. Cette section examine comment la gouvernance des données peut contribuer au succès des plateformes OGD et comment ces plateformes peuvent soutenir la gouvernance des données.

6.1. Contribution de la gouvernance des données au succès des plateformes OGD

Une gouvernance efficace des données garantit que les données mises à disposition par les plateformes OGD sont exactes, complètes et à jour. Cela inclut la mise en place de processus de validation et de nettoyage des données pour éliminer les erreurs et les incohérences. La haute qualité des données augmente la confiance des utilisateurs et favorise une plus grande adoption et utilisation des données.

La gouvernance des données implique, également, la mise en place de mesures strictes pour protéger les données sensibles et assurer la conformité avec les réglementations sur la protection des données personnelles. Cela permet de minimiser les risques liés à la divulgation non autorisée de données, renforçant ainsi la crédibilité et la légitimité des plateformes OGD.

Une bonne gouvernance des données favorise l'adoption de standards et de formats communs pour les données, facilitant ainsi leur interopérabilité entre différentes plateformes et systèmes. Cela permet aux utilisateurs de combiner et d'analyser les données de diverses sources, ce qui accroît leur valeur et leur impact.

Les cadres de gouvernance des données définissent clairement les rôles et les responsabilités en matière de gestion des données, ce qui favorise une plus grande responsabilisation. De plus, en rendant les processus de gestion des données transparents, la gouvernance des données augmente la confiance du public dans l'intégrité des plateformes OGD.

En assurant l'accès à des données fiables et exploitables, la gouvernance des données stimule l'innovation et facilite la prise de décision basée sur des éléments probants. Les

startups, les chercheurs et les décideurs peuvent utiliser ces données pour développer de nouvelles applications, services et politiques publiques.

6.2. Soutien des plateformes OGD à la gouvernance des données

Les plateformes OGD centralisent et organisent l'accès à une grande variété de données publiques, rendant ces données facilement accessibles aux citoyens, aux entreprises et aux chercheurs. Cela favorise une utilisation étendue et efficace des données dans divers secteurs.

Les plateformes OGD jouent un rôle important dans la promotion de la standardisation des formats de données et des métadonnées, ce qui simplifie la réutilisation des données et améliore leur qualité. En adoptant des normes ouvertes, elles facilitent la collaboration entre différents acteurs et la création de valeur ajoutée.

En publiant des données ouvertes, les plateformes OGD encouragent la participation citoyenne et l'engagement communautaire. Les citoyens peuvent utiliser ces données pour surveiller les performances gouvernementales, proposer des solutions innovantes et contribuer à des discussions informées sur les politiques publiques.

Les plateformes OGD fournissent souvent des ressources, des outils (support technique) et des formations pour aider les utilisateurs à comprendre et à utiliser les données disponibles. Cela inclut des guides, des API, et des ateliers de formation qui renforcent les capacités des utilisateurs et augmentent l'impact des données ouvertes.

Les plateformes OGD incluent souvent des fonctionnalités (des mécanismes de retour d'information et de feedback) permettant aux utilisateurs de fournir des commentaires sur les données et de signaler des problèmes. Cela aide les organismes publics à améliorer en permanence la qualité des données et à répondre aux besoins des utilisateurs.

La gouvernance des données et les plateformes OGD interagissent pour transformer l'accès et l'utilisation des données publiques. Une gestion rigoureuse assure leur qualité et conformité, tandis que les plateformes OGD centralisent et simplifient leur exploitation. Ce partenariat stimule l'innovation, renforce la transparence et encourage la participation citoyenne. En favorisant une collaboration étroite entre les acteurs publics et privés, il contribue à une gouvernance moderne, plus ouverte et axée sur les besoins de la société.

7. Conclusion

La gouvernance des données et les plateformes d'Open Government Data (OGD) sont des éléments profondément interconnectés dans le paysage numérique actuel. Une gouvernance des données solide est un pilier fondamental qui assure le succès des plateformes OGD en garantissant la qualité, la sécurité et l'interopérabilité des données. En retour, les plateformes OGD soutiennent cette gouvernance en facilitant l'accès aux données, en favorisant leur standardisation et en encourageant l'engagement public. Ce cercle vertueux crée un écosystème de données ouvertes qui non seulement enrichit les pratiques administratives mais génère aussi des bénéfices substantiels pour la société dans son ensemble.

L'importance de la gouvernance des données réside dans sa capacité à structurer et à réguler la manière dont les données sont collectées, stockées, et partagées. Une gouvernance

efficace garantit que les données disponibles via les plateformes OGD sont non seulement accessibles mais également précises, pertinentes et sécurisées. Ces caractéristiques sont essentielles pour maintenir la confiance du public et encourager une utilisation étendue et responsable des données ouvertes.

Les plateformes OGD, quant à elles, offrent un accès sans précédent aux informations gouvernementales, permettant aux citoyens, aux chercheurs et aux entreprises de tirer parti des données publiques pour l'innovation et la prise de décision éclairée. En rendant ces données accessibles et utilisables, les plateformes OGD contribuent à une plus grande transparence gouvernementale et facilitent l'inclusion des citoyens dans les processus démocratiques.

8. Perspectives

Les réformes de l'OGD annoncent une transformation profonde dans la manière dont les gouvernements interagissent avec leurs citoyens et gèrent les ressources d'information. L'accès élargi aux données publiques vise à renforcer la transparence, à promouvoir une culture de responsabilité et à améliorer la gouvernance participative. Ce mouvement a le potentiel de transformer les dynamiques démocratiques en offrant aux citoyens les moyens d'exercer un contrôle accru sur les actions gouvernementales, conduisant à des prises de décision plus transparentes et à une confiance renforcée dans les institutions. Cependant, la transition vers une gouvernance axée sur les données n'est pas exempte de défis. L'un des plus significatifs est la qualité des données. Des données inexactes, obsolètes ou mal interprétées peuvent compromettre la crédibilité des institutions publiques et alimenter le scepticisme. Pour éviter cela, les gouvernements doivent investir dans des systèmes robustes capables de garantir non seulement la disponibilité, mais aussi l'exactitude et la pertinence des données ouvertes.

La protection de la vie privée est un autre enjeu majeur. Alors que les gouvernements s'efforcent de rendre plus de données accessibles, il est crucial de veiller à ce que les informations sensibles soient correctement anonymisées. Des protocoles clairs doivent être établis pour déterminer quelles données peuvent être publiées et comment elles doivent être traitées, assurant un équilibre entre la transparence et la protection des droits individuels.

L'accessibilité technique est également un obstacle potentiel à l'adoption généralisée des plateformes OGD. L'accès aux données ne se limite pas à leur disponibilité ; il inclut également la capacité des citoyens à comprendre et à utiliser ces données de manière significative. Pour surmonter cet obstacle, il est essentiel de mettre en place des programmes éducatifs qui permettent aux citoyens de développer les compétences nécessaires pour utiliser efficacement les données ouvertes. Des ateliers communautaires, des ressources en ligne, et des partenariats avec des organisations locales pourraient jouer un rôle crucial dans cette formation.

Un autre aspect crucial concerne le rôle des entreprises technologiques dans la gestion des infrastructures numériques associées aux plateformes OGD. Bien que ces entreprises soient des partenaires indispensables dans le développement et le maintien de ces plateformes, leur influence croissante soulève des questions sur la souveraineté numérique. Les gouvernements doivent établir des cadres de collaboration qui permettent de maintenir

l'autorité publique tout en bénéficiant de l'expertise technique des acteurs privés, garantissant ainsi que les intérêts publics restent au premier plan.

À long terme, les réformes OGD pourraient catalyser une innovation significative dans les secteurs public et privé. En ouvrant l'accès aux données, les gouvernements peuvent stimuler la recherche et le développement de nouvelles applications et services capables de répondre à des besoins sociétaux pressants. Cette ouverture pourrait engendrer une révolution dans la manière dont les services publics sont conçus et délivrés, allant bien au-delà du simple accès à l'information pour créer de véritables plateformes d'innovation.

En somme, les réformes OGD offrent un potentiel immense pour transformer la gouvernance publique et renforcer la démocratie participative. Toutefois, leur succès dépendra d'une approche stratégique et collaborative, impliquant non seulement les gouvernements mais aussi les entreprises technologiques et les citoyens. En adoptant une stratégie réfléchie qui prend en compte la qualité des données, la protection de la vie privée et l'accessibilité technique, il sera possible de maximiser les avantages des données ouvertes tout en minimisant les risques. De cette manière, les plateformes OGD peuvent devenir des instruments puissants de changement positif dans nos sociétés contemporaines, soutenant un avenir plus transparent, innovant et inclusif.

Bibliographie

Abel, M., Dieuaide, P., Jan, A., & Zarka, S. (2021). « Disponible partout, tout le temps » : La promesse des plateformes à l'épreuve des temporalités : Approche transversale de trois études de cas. *Questions de communication*, 40, 193-212.
<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.26633>

African Development Bank Group. (2017). *Economic Benefits of Open Data in Africa*. African Development Bank Group.
https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic_Benefits_of_Open_Data_in_Africa_March_2017.pdf

Alauzen, M. (2019). L'État plateforme et l'identification numérique des usagers : Le processus de conception de FranceConnect. *Réseaux*, n° 213(1), 211-239.
<https://doi.org/10.3917/res.213.0211>

Badouard, R. (2021). Ce que peut l'État face aux plateformes: *Pouvoirs*, N° 177(2), 49-58.
<https://doi.org/10.3917/pouv.177.0049>

Bertot, J. C., Jaeger, P. T., & Grimes, J. M. (2010). Using ICTs to create a culture of transparency : E-government and social media as openness and anti-corruption tools for societies. *Government Information Quarterly*, 27(3), 264-271.
<https://doi.org/10.1016/j.giq.2010.03.001>

Beuscart, J.-S., & Flichy, P. (2018). Plateformes numériques: *Réseaux*, n° 212(6), 9-22.
<https://doi.org/10.3917/res.212.0009>

Bullich, V. (2021). Plateforme, plateformiser, plateformisation : Le péril des mots qui occultent ce qu'ils nomment. *Questions de communication*, 40, 47-70.
<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.27413>

Cohen, J. E. (2013). What Privacy is For. *Harvard Law Review*, 126(7), 1904-1933.

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). (2017, août 29). *Open data : La protection des données comme vecteur de confiance.* cnil.fr. <https://www.cnil.fr/fr/open-data-la-protection-des-donnees-comme-vecteur-de-confiance>

Commission Permanente chargée des Affaires Culturelles et des Nouvelles Technologies. (s. d.). *Open Data : La libération des données publiques au service de la croissance et de la connaissance.* Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc. Consulté 31 mars 2025, à l'adresse <https://www.cese.ma/media/2020/10/Rapport-du-CESE-Open-data.pdf>

Confédération suisse. (s. d.). portail opendata.swiss. Consulté 8 avril 2025, à l'adresse <https://opendata.swiss/fr>

Confédération suisse. (2018, novembre 30). *Stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2019 à 2023.* <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fqa/2019/125/fr>

Dawes, S. S., Vidiasova, L., & Parkhimovich, O. (2016). Planning and designing open government data programs : An ecosystem approach. *Government Information Quarterly*, 33(1), 15-27. <https://doi.org/10.1016/j.giq.2016.01.003>

Earley, S., Henderson, D., & Data Management Association (Éds.). (2017). *DAMA-DMBOK : Data management body of knowledge* (2nd edition). Technics Publications.

El Yahyaoui, Y. (2021). *Économie des plateformes numériques : Captation de la valeur, pouvoir de marché et communs collaboratifs.* L'Harmattan. <https://doi.org/10.3917/har.elya.2021.01>

Fung, A., Graham, M., & Weil, D. (2007). *Full Disclosure : The Perils and Promise of Transparency* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9780521699617>

Goëta, S., Donzel, A.-L., & Mandron, C. (2022, novembre 14). *Comprendre l'open data.* Formation ORACCLE. https://dataactivist.coop/oracle/comprendre_open_data/comprendreod.html#1

Goëta, S., & Mabi, C. (2014). L'open data peut-il (encore) servir les citoyens ? *Mouvements*, n° 79(3), 81-91. <https://doi.org/10.3917/mouv.079.0081>

Heald, D. (2006). Transparency as an Instrumental Value. In C. Hood & D. Heald (Éds.), *Transparency : The Key to Better Governance?* (p. 58-73). British Academy. <https://doi.org/10.5871/bacad/9780197263839.003.0004>

International Organization for Standardization. (2022). *Data quality – Part 1: Overview.* International Organization for Standardization.

Janssen, M., & Helbig, N. (2018). Innovating and changing the policy-cycle : Policy-makers be prepared! *Government Information Quarterly*, 35(4), S99-S105. <https://doi.org/10.1016/j.giq.2015.11.009>

Khatri, V., & Brown, C. V. (2010). Designing data governance. *Communications of the ACM*, 53(1), 148-152. <https://doi.org/10.1145/1629175.1629210>

Lathrop, D., & Ruma, L. (Éds.). (2010). *Open Government : Collaboration, Transparency, and Participation in Practice* (1st ed). O'Reilly Media.

Mabi, C. (2016). La plate-forme « data.gouv.fr » ou l'open data à la française: *Informations sociales*, n° 191(5), 52-59. <https://doi.org/10.3917/ins.191.0052>

Marco, D. P. (2025, mars 27). *The Evolution of Data Governance*.
<https://www.ewsolutions.com/the-evolution-of-data-governance/>

Meijer, A. (2014). Transparency. In M. Bovens, R. Goodin, & T. Schillemans (Éds.), *The Oxford Handbook of Public Accountability* (p. 507-524). Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199641253.013.0043>

Open Data Watch. (2023, août 9). *Open Data Inventory (ODIN)*. Open Data Inventory (ODIN).
<https://odin.opendatawatch.com/Report/>

O'Reilly, T., Mazzucato, M., Kattel, R., & Entsminger, J. (2021). Réinventer l'économie des plateformes: SAY, 4(2), 154-161. <https://doi.org/10.3917/say.004.0154>

Otto, B. (2011). Data Governance. *Business & Information Systems Engineering*, 3(4), 241-244. <https://doi.org/10.1007/s12599-011-0162-8>

Rcademy Editor. (s. d.). *Balancing Confidentiality and Transparency as an Administrator*. Rcademy. Consulté 8 avril 2025, à l'adresse <https://rcademy.com/balancing-confidentiality-and-transparency-as-an-administrator/>

République du Kenya. (s. d.). [Portail de données du Kenya]. Consulté 8 avril 2025, à l'adresse <https://kenya.opendataforafrica.org/>

République fédérale du Nigeria. (s. d.). Nigeria Data Portal. Consulté 8 avril 2025, à l'adresse <https://nigeria.opendataforafrica.org/>

République française. (s. d.). *La plateforme des données publiques françaises*. Consulté 31 mars 2025, à l'adresse <https://www.data.gouv.fr/fr/>

Royaume d'Arabie Saoudite. (2025, mars 26). *Kingdom of Saudi Arabia's Open Data Platform*.
<https://open.data.gov.sa/en/home>

Royaume du Maroc. (2025, mars 21). *Portail National des données ouvertes du Royaume du Maroc*. <https://www.data.gov.ma/>

Saux, L. (2023, janvier 23). Open data maturity report : Quelle est la maturité des pays européens ? opendatasoft. <https://www.opendatasoft.com/fr/blog/open-data-maturity-report-quelle-est-la-maturite-des-pays-europeens/>

Sieber, R. E., & Johnson, P. A. (2015). Civic open data at a crossroads : Dominant models and current challenges. *Government Information Quarterly*, 32(3), 308-315.
<https://doi.org/10.1016/j.giq.2015.05.003>

Srnicek, N. (2017). *Platform capitalism*. Polity.

Thieulin, B. (2018). Gouverner à l'heure de la révolution des pouvoirs: *Pouvoirs*, N° 164(1), 19-30. <https://doi.org/10.3917/pouv.164.0019>

Thuillas, O., & Wiart, L. (2023). *Les plateformes à la conquête des industries culturelles*: Presses universitaires de Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.thuil.2023.01>

Waintrop, F. (2011). Écouter les usagers : De la simplification à l'innovation: Témoignage. *Revue française d'administration publique*, n° 137-138(1), 209-215.
<https://doi.org/10.3917/rfap.137.0209>

Yu, H., & Robinson, D. G. (2012). The New Ambiguity of « Open Government ». SSRN Electronic Journal. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2012489>

Zuiderwijk, A., Janssen, M., & Davis, C. (2014). Innovation with open data : Essential elements of open data ecosystems. *Information Polity*, 19(1,2), 17-33. <https://doi.org/10.3233/IP-140329>